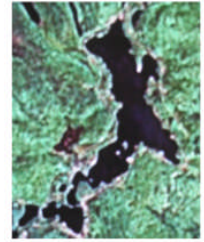


L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton (APELL)

5210 Route des Lacs
Saint-Élie-de-Caxton (Québec)
GOX 2N0
Matricule : 1162194154



**Procès-verbal Assemblée générale annuelle (AGA)
Association pour la protection de l'environnement du Lac Long (APELL)
Samedi 4 juillet 2009 à 9h00**

Lieu: Salle communautaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
Présences: 52 membres ayant droit de vote (sur environ 100 personnes présentes)

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

- Nous constatons un nombre suffisant de membres.
- Monsieur Marcel Boisvert commence la rencontre par un chant de sa composition « POUR D'HEUREUX LENDEMAINS » sur l'air d'À la claire fontaine. Tous chantent avec cœur.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Le président, Pierre Deshaies, signale que le vote sur l'utilisation des fonds de l'association associé au point 5, « Rapport du trésorier », sera pris après le point 9 afin que les personnes aient en tête tous les éléments requis pour voter. Deux éléments sont ajoutés à Varia : « Lettres de plainte à la Municipalité » et « Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance ».
- Proposé par Renée Bourassa (1821) et appuyé de Marie-André St-Onge (2150)

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 5 juillet 2008

- M. Pierre Deshaies fait observer que 72 membres ayant droit de vote ont participé à la rencontre / 150 personnes présentes. Il vérifie auprès de l'assemblée s'il y a des questions ou des changements à apporter au procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 5 juillet 2008.
- Proposé par Marcel Boisvert (5180) et appuyé de André Fortin (2021)

Adopté à l'unanimité

4. Rapport du président : Bilan du plan d'action (document distribué sur place)

- M. Pierre Deshaies présente son rapport. (Voir l'annexe 1).

5. Rapport sur les états financiers : État de revenus et des dépenses pour l'année 2008 (document distribué sur place)

- Pierre Deshaies nous fait la lecture des états financiers se terminant le 30 décembre 2008.
 - En caisse au premier janvier 2008 : 2 928,61 \$
 - Recettes de l'année 2008 : 2 375,00 \$
 - Dépenses : 3 919,97 \$
 - En caisse au premier janvier 2009 : 1 363,64 \$
 - Subvention municipale : 3 000 \$
- Afin de faciliter une compréhension globale du budget, il est suggéré qu'à l'avenir la subvention municipale soit intégrée au bilan financier et non présentée à part.
- Certains commentaires sont émis sur le fait que *seulement* 101/185 propriétaires (55 %) payent leur cotisation à l'Association. Pierre mentionne que les directeurs ont « insisté » sur l'importance de

payer une cotisation pour soutenir le travail de l'association lors de la visite des riverains et, comme proposé lors de la dernière AGA, un formulaire de paiement de cotisation a été envoyé à chacun des riverains avec la convocation à l'AGA.

- Adoption du **Rapport sur les états financiers**
 - a. Proposé par Louise Maillette (5060) et appuyé de Marcien Gélinas (1571)
Adopté à l'unanimité
- Afin d'augmenter les cotisations, il est proposé de publier une lettre de remerciements avec les noms des cotisants et de la faire parvenir à tous avec le prochain formulaire de paiement de cotisation.
 - a. Proposé par Roland Fafard (1320) et appuyé de André Fortin (2021)
 - b. Pour : 45; Contre : 3; Abstention : 4
Adopté à majorité
- Adoption de la proposition sur l'utilisation des fonds de l'APELL (**document distribué sur place**)
 - a. M. Pierre Deshaies explique la proposition (Voir l'annexe 2) ; le vote a été pris après le point 9.
 - b. Proposé par Yvan Chartier (1741) et appuyé de Serge Panneton (1501)
Adopté à l'unanimité

6. Nos résultats d'analyse de l'eau au RSV-Lacs (document distribué sur place)

- **Nous sommes inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSV-Lacs¹)**. En 2008, nous avons fait **5 prélèvements** (mai, juin, juillet, août et septembre) et **9 lectures de transparence**. Des repères d'échantillonnage sont installés sur le lac. En 2009, nous ferons environ 15 transparences.
- Nous avons mesuré le degré d'eutrophisation du lac à partir des 3 paramètres suivants :
 - a. Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ;
 - b. La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ;
 - c. La **transparence de l'eau** mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac.
- Pierre Deshaies explique les résultats du suivi de la qualité de l'eau en 2008. (**Pour consulter nos résultats : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/index.asp>**)
 - a. **Nos résultats** : « L'intégration des données recueillies à chacune des stations de surveillance permet de situer l'état trophique du Petit lac Long et du Grand lac Long dans la **classe oligotrophe**. Ces lacs présentent peu ou pas de signes d'eutrophisation. Ces plans d'eau sont à protéger. Afin de conserver leur état et ses usages, le MDDEP recommande l'adoption de mesures préventives pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. »
 - b. « **Note** : Une évaluation complète de l'état trophique du lac devrait tenir compte notamment de certaines composantes du littoral telles que les plantes aquatiques, le périphyton et les sédiments. »
 - c. Pierre explique que les résultats pour notre **eau de surface** indiquent que nous avons peu de chance de faire face à l'éclosion de « bloom » d'algues bleu-vert durant l'été ; cependant, avec des résultats très semblables, le Lac Plaisant a connu des poussées d'algues bleu-vert d'automne, phénomène dû au manque d'oxygène dans la partie profonde du lac (anoxie de l'hypolimnion).

¹ <http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/fiche.asp?sujet=32>
AG0809-1 CR 04-07-09 vf.doc

- Il faudra poursuivre le suivi de la qualité de l'eau en ajoutant les éléments suivants :
 - a. La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion² (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ;
 - b. L'**abondance des plantes aquatiques** dans les zones peu profonde du lac (le littoral) ;
 - c. L'**abondance du périphyton**³ sur les roches dans le littoral du lac ;
 - d. Les **composantes des sédiments** donc la quantité de phosphore à l'origine des poussées d'algues bleu-vert d'automne auxquels nous sommes sans doute vulnérables.
- Pour poursuivre ces analyses, il faudra nous procurer des équipements techniques.

7. Ensemencement du lac :

- Pierre Deshaies présente le résultat des consultations effectuées auprès de Louis Houde, direction de l'aménagement de la faune (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune), de Pierre Magnan, Chaire de recherche du Canada en écologie des eaux douces (UQTR) et Tony Le Sauteur (spécialiste de l'ensemencement à la Fapel) pour répondre à la question « Est-il **pertinent** d'ensemencer de l'omble de fontaine et est-ce **rentable** ? ».
 - Prendre le temps de se questionner sur notre plan d'eau ainsi que ses facteurs limitants (ex. : température en été, taux d'oxygénation, communauté ichtyologique).
 - Considérer les avenues alternatives à l'ensemencement tel qu'un aménagement d'habitat.
 - Vérifier s'il est possible d'ensemencer une espèce indigène au milieu ou, à tout le moins, indigène au Québec ou même de la « moulac ».
- **Vote sur les modalités de financement de l'ensemencement** - Comme il n'y a pas d'avis unanime, en attendant, il est proposé que l'APELL continue à amasser les cotisations spéciales pour le poisson, qu'elle poursuive les ensemencements au moment jugé opportun et qu'elle contribue avec ses fonds à cet ensemencement.
 - Proposé par Guy Hains (5090) et appuyé de Roland Fafard (1320)
 - Pour : xx; Contre : yy; Abstention : zz

Adopté à majorité

8. Puis-je boire l'eau du lac ? (document distribué sur place)

- Pierre Deshaies fait état de la situation concernant la consommation de l'eau du lac. Il présente le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP-2005) et ses exigences, les recommandations de la Direction de santé publique et la présence des métaux lourds cancérigènes présents en bonne quantité dans les lacs de la région. (Voir l'Annexe 3 ou http://www.st-elie-de-caxton.com.sp017.alentus.com/milieuriverain/Pages/Puis-je_boire_eau_lac.aspx)

9. La protection du milieu riverain (document distribué sur place)

- **Règlement 2008-06 relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau**

Le président explique brièvement les fondements du règlement relatif à la revégétalisation des rives que les trois municipalités de la région ont adopté en juillet 2008. Il présente aussi les éléments suivants :

A - Campagne du MDDEP 2009 : www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca

- LA PROTECTION DE NOS PLANS D'EAU, C'EST NOTRE AFFAIRE ET CE N'EST PAS COMPLIQUÉ.
- POUR PROTÉGER NOS PLANS D'EAU ET CONTINUER D'EN PROFITER, CHAQUE CITOYEN PEUT FAIRE SA PART EN POSANT DES GESTES SIMPLES ET CONCRETS :
 - Utiliser des savons et détergents sans phosphate
 - Entretien des installations septiques

² Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

³ Algues microscopiques de couleur brunâtre fixées à un substrat solide (roches, embarcations, ...).

- Végétaliser les rives des lacs et des cours d'eau
- Éviter d'utiliser des fertilisants

B - Principes horticoles :

- **Copier la nature** : elle a mis 12 000 ans à sélectionner les bonnes espèces.
- **Créer un aménagement varié** : herbacées, graminées, fougères, arbustes, arbres et vivaces de **plusieurs espèces adaptées au milieu riverain**.
- « Faire propre » empêche la nature de faire son PROPRE travail ; **soyez paresseux** : Ne nettoyez pas le sous-bois, n'enlevez pas les feuilles mortes, ...
- Dans la bande riveraine : utiliser du **terreau mycorhizé** ou des **champignons mycorhiziens** ; n'ajouter **aucun fertilisant**

C – La municipalité a engagé deux « officiers aux bandes riveraines ». (Voir l'Annexe 4)

D - Le respect et l'entraide sont de mise. Le seul but : **améliorer la situation de notre lac et ralentir son eutrophisation** et non identifier des coupables. La meilleure façon de maintenir un « bon voisinage » est de prêcher par l'exemple et non de chercher à convertir le voisin.

➤ **Les mesures complémentaires à la revégétalisation des rives**

Voir : <http://www.st-elie-de-caxton.com/milieuriverain/Pages/mesurescomplementaires.aspx>

A - S'assurer du bon fonctionnement de **toutes** les installations septiques pour résidences isolées pour tous les lacs et cours d'eau de la Municipalité et en exiger leur conformité pour la protection du milieu riverain

- Une subvention de 40 000 \$ du PAPA (Programme aide à la prévention des algues bleues) a été obtenu pour l'examen des fosses septiques autour des trois lacs suivants : lac des Six, lac Héroux et lac Plaisant en 2009.

B - Mettre en place un programme d'étude et de suivi de la qualité des eaux riveraines (diagnose écologique) de tous les cours d'eau de la Municipalité selon les normes gouvernementales du *Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature* (RSV-lacs) et, à long terme, préparer un **plan directeur de bassin versant** de ces derniers.

- Fruit d'une collaboration entre l'Organisme de bassin versant de la Rivière du Loup (OBVRL), l'UQTR et la Municipalité, en 2009, nous avons une stagiaire de l'UQTR qui procède à l'analyse en profondeur du ruissellement dans le bassin versant des lacs des Six, Héroux et Plaisant, à l'analyse des taux de phosphore dans leurs sédiments et à l'identification des zones problématiques autour de ces lacs afin de mieux gérer l'érosion autour de ces derniers.

C - En 2010, la Municipalité doit réviser son schéma d'aménagement et d'urbanisme ; elle profitera de l'occasion pour améliorer les normes de protection du milieu riverain et les inscrire dans une **perspective de développement durable**. Principalement, elle visera à :

- **Évaluer et établir une capacité de support limite pour les lacs et cours d'eau** du Regroupement au-delà de laquelle de nouveaux développements seraient prohibés.
- **Mieux gérer l'érosion sur les sites de construction** en adoptant un règlement à cet effet.

D - S'assurer, dans l'entretien des fossés des routes municipales, **de l'application de normes respectueuses du milieu riverain** :

- Voir à l'application de la **technique du tiers inférieur** tel que recommandée par le Ministère des Transports du Québec;
- Installer des bassins de sédimentation et/ou étangs de filtration et marais filtrants;
- Éviter, dans la mesure du possible, le déversement vers les lacs.

10. Internet régional

Le président fait le point sur la question du déploiement d'Internet haute vitesse (IHV) sur le territoire.

- Technologies possibles : ADSL, câble, micro-ondes, satellite, fibre optique
- **Nous n'avons pas accès à de la fibre excédentaire à partir de St-Élie pour construire le réseau.** Nous devons donc nous tourner vers St-Mathieu où il y a de la fibre excédentaire. La collaboration avec Saint-Mathieu et TGVnet (Xittel < <http://www.tgvnet.ca/> >), le *promoteur* pour notre région, est assurée. De plus, depuis février 2009, nous avons aussi un *fournisseur* (Écotel) pour déployer la fibre sur le territoire.
- Le programme **Communautés rurales branchées** a été relancé le 26 mars 2009. Un outil pratique, *Brancher les citoyens, les organismes et les entreprises du Québec rural à Internet haute vitesse*, guidera les leaders des régions dans la réalisation de projets de branchement collectif viables et pérennes.
(voir www.ruralitebranchee.org/realisations/guide.html).
- La MRC a mandaté la firme **LAN@SYS Experts-Conseils** pour établir la ou les technologies les plus appropriées à la topographie de notre territoire (rapport prévu en juillet 09). Suite à cette étude, la MRC fera une demande de subvention à **Communautés rurales branchées** et est prête à investir un montant substantiel à partir du pacte rural.

11. Questions des membres

- Il est suggéré par Yvan Chartier que l'association distribue aux riverains un bottin permettant à chacune et chacun d'identifier et de situer les résidents autour des lacs Longs
- Une question est posée à savoir si les vidangeurs des fosses septiques soumettent un rapport de leurs constatations (= le manifeste de vidange) à la municipalité. La réponse est qu'il n'y a aucun rapport de soumis.
- Est-ce que la municipalité va faire quelque chose avec les accumulations d'eau au dessus d'une partie du chemin des Lacs-Longs (entre les 1451 et 1521) ? La situation a été analysée à l'automne 2008. Depuis la Municipalité travaille à améliorer la situation.
- Le changement de la journée de la cueillette des ordures a causé quelques problèmes aux résidents saisonniers qui n'ont pas été informés plus tôt. Il est suggéré d'installer un babillard aux deux entrées du chemin de ceinture.
- Un membre s'informe des problèmes reliés à la circulation des motoneiges sur le lac.
- Il est proposé par Danielle Picard appuyée de Réjean Lalande de demander à la municipalité de St-Élie qu'elle s'unisse aux autres municipalités pour ouvrir un poste d'inspecteur pour tout ce qui concerne la protection de l'environnement de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

12. Élection au conseil d'administration

- Directeurs ou directrices sortant : Renée Bourassa, Alice Descoteaux, Guy Hains, Louise Maillette, Isabel Normand et Marie-Andrée St-Onge
- Marie-Andrée St-Onge ne renouvelle pas son mandat ; elle songe à la vraie retraite. Merci à Marie-Andrée pour ses nombreuses années de loyaux services au CA de notre association.
- Directeurs ou directrices élus :
 - a. Renée Bourassa accepte
 - b. Alice Descoteaux accepte
 - c. Guy Hains accepte
 - d. Louise Maillette accepte
 - e. Isabel Normand accepte
- Il reste 3 postes vacants que le CA choisit temporairement de ne pas combler.

13. Échange avec le maire André Garant

- La cueillette des déchets se fait depuis peu le mardi.
- Nouveau développement domiciliaire au village et prolongement de l'aqueduc

- Nouveau dépanneur sur la rue St-Louis
- Nouvelle boulangerie artisanale installée aux Bizouneries
- Le montant de 600 000 \$ provenant de la taxe d'accise sera en bonne partie investi pour la réfection de la Route des Lacs de la rue St-Louis jusqu'au pont du Petit Lac Long.

14. Varia

- a) L'APPELL a fait parvenir le 12 juin 2009 deux lettres de plaintes à la Municipalité, l'une concernant mauvais état de la route des Lacs (état de l'asphalte) et du chemin des Lacs-Longs (abat-poussière tardif et nivelage) et l'autre concernant le déneigement de la route des Lacs et du chemin des Lacs-Longs (glissières endommagées et saignées d'écoulement « sauvages »). La Municipalité a répondu verbalement à nos plaintes : La route des Lacs sera asphaltée avec les sommes provenant de la taxe d'accise en 2009 et elle évalue comment améliorer la gestion de l'abat-poussière pour le chemin de ceinture; elle envisage 2 épandages.
- b) Le **Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance** (n'a pas été traité lors de l'AGA) oblige les conducteurs d'embarcations de plaisance **munie d'un moteur** utilisée à des fins récréatives à détenir en tout temps à bord la preuve de leur compétence. Ces exigences sont entrées progressivement en vigueur sur une période de 10 ans. Une preuve de compétence sera requise à bord le **15 septembre 2009 pour tous les conducteurs**. Pour les **embarcations de plaisance motorisées de moins de 6 m (19 pi 8 po) de longueur, il faut :**
- Un vêtement de flottaison individuel ou un gilet de sauvetage homologué au Canada et de taille appropriée pour chaque personne à bord.
 - Une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur.
 - Un dispositif de propulsion manuelle (rames) OU une ancre fixée à un câble, à un cordage, à une chaîne ou à une combinaison de ceux-ci, d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur.
 - Une écope OU une pompe à main munie d'un tuyau suffisamment long pour permettre à la personne utilisant la pompe de vider l'eau par-dessus bord. (Aucune écope ou pompe à main n'est requise lorsqu'il s'agit d'un multicoque à divisions multiples fermées comme les pontons.)
 - Une lampe de poche étanche OU trois signaux pyrotechniques de type A, B ou C homologués au Canada.
 - Un dispositif ou un appareil de signalisation sonore (sifflet, ...).
 - Vous pouvez consulter ce règlement au site de **Transports Canada** : www.tc.gc.ca.
- c) « La messe du Lac Long » aura lieu le **dimanche 19 juillet** à 10 h 30 au pied de la montagne ou à l'église en cas de mauvais temps.
- a. La pratique de chant aura lieu le **vendredi 17 juillet** à 19 h 15 au 5020 route des Lacs.
- d) Durant l'été, **sur demande de votre part**, une personne du CA de notre association ira vous visiter ; elle se fera un plaisir de répondre à vos questions concernant la protection de notre lac.
- e) Prix de présence et remerciements au commanditaire Serres Serge Dupuis pour les deux corbeilles de fleurs

15. Levée de l'assemblée

- Proposé par Daniel Gaulin (4920) et appuyé de Michel Tanguay (4980).

Annexe 1

Rapport du président : bilan du plan d'action 2008-2010

Présenté à l'Assemblée générale annuelle (AGA) – 4 juillet 2009

Depuis l'Assemblée générale du 5 juillet 2008, le conseil d'administration (CA) s'est réuni **quatre** fois, le conseil de direction (exécutif) **deux** fois et le président a eu **dix** rencontres de travail avec les personnes à la Municipalité (le maire Garant, Mme Allard, etc.) et le Regroupement pour la protection des lacs et cours d'eau de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

1. Continuer de participer au **Programme de subvention des associations** de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis.
Nous avons fait le rapport 2008 et la demande 2009 auprès de la Municipalité dans le cadre du *Programme de subvention des associations*. Nous avons obtenu un montant de 3 000 \$.
(Vote sur une proposition au point 5 de l'ordre du jour)
2. Poursuivre le dossier **Accès Internet haute vitesse** au lac (le point 10 de l'ordre du jour)
3. Poursuivre la mise en place de **mécanismes de suivi qualité de l'eau** du lac (le point 6 de l'ordre du jour)
4. Faire un portrait de nos rives et de leur degré d'artificialisation
 - a. Le nouveau règlement assurera une bande minimale de protection de 10 à 15 m.
 - b. Nous évaluons la pertinence de faire un portrait du degré d'artificialisation de nos rives : temps requis et encadrement du processus.
 - c. Nous analyserons la pertinence d'utiliser le protocole d'évaluation de la bande riveraine, le guide de planification des inventaires ainsi que l'outil de présentation des données et de compilation des résultats du RSV-Lacs.
5. Acquérir des outils de sensibilisation et d'information
Notre association a acquis deux DVD que vous pouvez **emprunter** chez Daniel Gaulin (532-3434, 4920 Route des Lacs) :
 - a. Alain Belhumeur, *J'ai pour toi un lac*, 74 minutes
 - b. Pierre Brochu, *Nos lacs sous la surface*, 120 minutes
6. Diffuser des textes informatifs sur la protection de l'environnement
Nous diffusons par courriel et par la poste traditionnelle à toutes les riveraines et riverains des documents ; en 2008-2009 :
 - Rappel du rôle de l'association
 - Le plan d'action 2008-2010 et son suivi
 - la prolifération des algues bleu-vert : bilan 2008
 - Rappel du règlement de revégétalisation (Muni-Info A-08)
 - Le brûlage des feuilles (Muni-Info A-08)
 - Les produits sans phosphates (Muni-Info É-08)
 - Les nuisances : musique, lumières extérieures et feu (Muni-Info É-08)
 - Nos lacs sont dynamiques, même l'hiver !
 - Le chauffage au bois
7. Créer un site WEB pour notre association
Nous avons participé à la création du site Web municipal (<http://www.st-elie-de-caxton.com>) sur lequel chaque association sera hébergée en 2010. Vous trouverez à l'onglet **Milieu riverain** des informations importantes pour une gestion durable de nos plans d'eau.

Il n'y a pas d'informations particulières à communiquer sur les autres éléments du plan d'action.
(Voir page 7 du procès-verbal de l'AGA du 5 juillet 2008)

Fin du bilan du plan d'action

Annexe 2

Utilisation de fonds de l'APELL

Rappelons que les associations et les organismes de bassin versant (OBV) ont le mandat de procéder au suivi de l'eau et de produire un plan directeur de leur plan d'eau. Pour en savoir plus sur les tâches qui nous incombent :

- *Prendre son lac en main, Guide d'élaboration d'un plan directeur de bassin versant de lac et adoption de bonnes pratiques*, MDDEP, 2007
http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/guide_elaboration.pdf
- *Guide synthèse: élaboration d'un plan directeur de bassin de lac et adoption de bonnes pratiques*, MDDEP, 2007
http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/guide_synthese.pdf
- *Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains*, MDDEP, 2008
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/delimitation.pdf>
- *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*, MDDEP, 2008
 - <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>

Pour réaliser ces tâches, il faut du temps et une expertise qui dépassent ce que peuvent fournir les membres bénévoles de notre association.

Conséquemment, il est proposé que le CA de l'APELL consacre les fonds dont elle dispose aux éléments suivants :

- À la réalisation d'éléments son plan d'action ;
- Au suivi de l'eau de notre lac au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSV-lacs) ;
- À l'engagement de personnes qui feront des analyses techniques sur le terrain en rapport avec la gestion de la qualité de notre eau ;
- À l'achat d'équipement pour le suivi de l'eau et à la formation sur les équipements.

Exemples de coûts :

Inscription au RSV : 900 \$ /an (5 analyses)

Le RSV : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/index.htm>

L'équipement technique possible :

- Profondimètre portatif : 190 \$
- Sonde à oxygène : 465 \$
- Échantillonneur d'eau : 320 \$
- Incubateur digital : 820 \$

La personne à contacter chez à HG SPEC inc. est Marie-France Bourgie 450-434-3384

mfbourgie@hgmarketing.ca

- Multisonde YSI et capteur terrain (environ 2 500 \$)
 - Entre 10 et 15 paramètres en simultanés : Oxygène dissous, PH, conductivité, température, profondeur, turbidité, débit, ...
 - Logiciel EchoWatch
http://www.anhydre.com/la_gamme_ysi.htm
- La formation sur les instruments : 1 200 \$

Nous sommes à analyser les besoins réels en équipement et au possible partage de ces équipements et de la formation avec les autres associations. Et, comme il se doit, nous rendrons compte de façon transparente de l'utilisation des sommes lors de notre assemblée générale.

Pourquoi ne pas financer l'achat de plants pour la revégétalisation ?

Dans notre cas, 3000 \$ / 204, ça fait 14,70 \$ **par riverain; sur 3 ans, 44,10 \$**. Notre association a envisagé cette façon de soutenir les gens et nous avons préféré les soutenir bénévolement sur le terrain en les informant, ...

Nous avons aussi analysé si la municipalité ne pouvait pas faire des **achats collectifs** ; cette solution n'a pas été retenue parce que c'est exclu du champ des compétences municipales ; mais la Pépinière du Parc est prête à le faire si les gens s'organisent. De plus, nous remplirons une demande auprès de l'Association des producteurs forestiers pour obtenir des arbres gratuits de 2010 à 2012.

Annexe 3

Puis-je boire l'eau du lac ?

Bon nombre de personnes tirent leurs eaux potables directement du lac. Ces **eaux de surface non traitées** sont-elles sans danger pour la santé ? Pour répondre adéquatement à cette question, il faut considérer les trois éléments suivants.

D'une part, le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP-2005) spécifie, à l'article 1.3, que toute eau destinée à la consommation humaine (incluant les puits individuels) **doit respecter les normes de qualité de l'eau potable**. Ce Règlement vise à améliorer la protection de la santé publique par la mise à niveau de 77 normes de qualité de l'eau potable. Parmi celles-ci, 19 substances inorganiques et 42 substances organiques sont normées. L'eau prélevée doit être exempte en tout temps de bactéries coliformes fécales ou *Escherichia coli* (*E. coli*). Cependant les contrôles de qualité de l'eau potable ne sont obligatoires que pour les exploitants de systèmes de distribution desservant plus de 20 personnes⁴, ce qui inclut les exploitants privés, les municipalités, les institutions, les entreprises touristiques et les véhicules-citernes.

D'autre part, la Direction de santé publique recommande aux riverains qui prennent leur eau directement dans les lacs de **ne pas utiliser cette eau pour boire ou faire des glaçons, ni pour laver, préparer ou cuire les aliments**. La qualité de l'eau à chacune des prises d'eau résidentielles dans un lac n'étant pas connue, elle recommande de prévoir une autre source d'approvisionnement en eau de consommation. Pour utiliser cette eau, par prudence, il faudrait la faire bouillir aux moins cinq (5) minutes, sauf s'il y a des algues bleu-vert sur le lac (faire bouillir l'eau n'est pas efficace pour éliminer les toxines dégagées par les algues bleu-vert).

De plus, comme des métaux lourds cancérigènes sont présents en bonne quantité dans les lacs de la région⁵, si vous désirez utiliser l'eau du lac, il serait plus prudent de passer votre eau au Brita (qui enlève 98% des métaux lourds) avant de la consommer.

Pour en savoir plus :

Eau potable - MDDEP

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm>

Critères de qualité de l'eau de surface

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/index.htm

Règlement sur la qualité de l'eau potable

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm>

Guide d'interprétation du règlement sur la qualité de l'eau potable

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/guide_interpretation_RQEP.pdf

Politique nationale de l'eau

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/>

L'eau filtrée Brita

<http://www.brita.net/fr/index.html?&L=10>

Procédures d'échantillonnage pour une analyse bactériologique de l'eau

<http://www.groupebiolab.ca/prot1.htm>

BIOLAB, 315, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 8P6, 1-800-250-1516

Courriel: cap@groupebiolab.ca

- Un simple prélèvement au robinet dans des bouteilles de prélèvement stérilisées fournies par le laboratoire BioLab suffit.

Comme pour les puits, il est conseillé de stériliser tout le système tuyauterie de façon récurrente.

L'entreprise Y. Gélinas et fils de St-Mathieu-du-Parc fait ce genre de travail : 819-532-2011.

⁴ À cause de ce fait, tout propriétaire qui n'utilise pas de système de stérilisation ou de contrôles de qualité de son eau devrait indiquer, à chacun de ses robinets, « Eau non potable ».

⁵ Selon une étude d'Environnement Canada publiée dans la revue *Ecotoxicology*, la pollution au mercure dans le nord-est du continent se concentre dans les lacs et les marécages de la Mauricie. Les pluies acides du sud de la Nouvelle-Angleterre transportent cette pollution jusqu'ici. Réf. : Mathieu Perreault, « La Mauricie, haut lieu de pollution au mercure », *La Presse*, dimanche 13 mars 2005, p. A6

Annexe 4 - La protection du milieu riverain

La végétation riveraine joue un rôle crucial pour la survie de nos lacs et de nos cours d'eau⁶ : brise-vent naturel, fonction paysagère, régulateur du niveau de l'eau, écran solaire, filtre contre la pollution, rempart contre l'érosion, richesse biologique.

Pour jouer pleinement ses rôles, la végétation riveraine doit être **suffisamment large** (*minimalement* 10 ou 15 mètres selon la pente) et comporter **trois strates** (herbacées, arbustives et arborescentes) composées d'espèces **indigènes** et **variées**. Pour faire un choix adapté à votre type de sol, à la zone de rusticité, à la hauteur, à l'exposition et au type d'enracinement souhaité :

- <http://www.st-elie-de-caxton.com> / Milieu riverain / Revégétalisation
- http://www.fihq.qc.ca/repertoire_vegetaux.pdf
- <http://www.rappel.qc.ca> / Vie riveraine / Renaturalisation des rives

Officier aux bandes riveraines

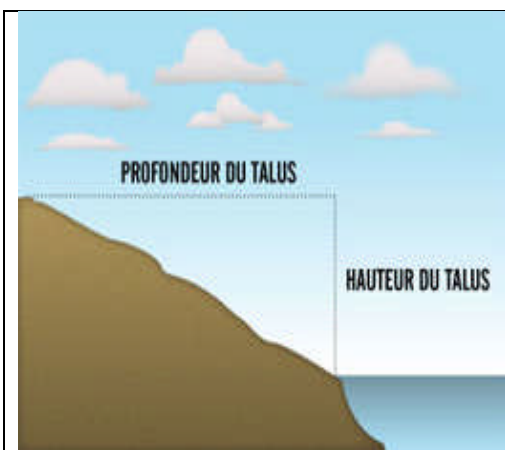
Cette année, votre Municipalité a engagé deux personnes, madame Evelyne Poitras et monsieur Pierre Langlois, tous deux résidents de Saint-Élie-de-Caxton, comme « officier aux bandes riveraines ». Ils auront un porte-nom (« badge ») plastifié qui vous permettra de les identifier facilement.

Le mandat de ces officiers est de faire le tour des propriétés riveraines afin de déterminer les **limites de la rive à protéger**⁷ conformément au *Règlement de zonage* en vigueur (2007-03) ainsi qu'au *Règlement relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau* (2008-06). Ils placeront sur votre terrain des piquets indiquant ces limites. Vous pouvez consulter ces règlements sur notre site Web :

<http://www.st-elie-de-caxton.com> / onglet Milieu riverain / Cadre réglementaire

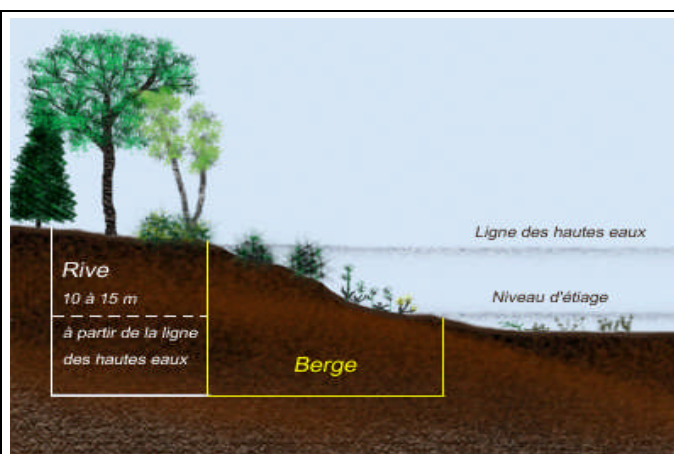
Les officiers prendront également des **photos de votre rive** et **répondront à vos questions concernant l'application du règlement** 2008-06. L'objectif de la visite des « officiers aux bandes riveraines » est d'abord de bien vous informer et d'éviter ainsi l'insécurité souvent générée par l'application d'un nouveau règlement. Les résultats de leur travail fourniront aussi à la municipalité une banque de données afin d'assurer le suivi du règlement 2008-06 année après année.

Les deux officiers seront au Lac Long approximativement du **22 juin au 22 juillet**. Nous vous invitons à les accueillir avec respect et curiosité.



Pente en % =

- hauteur du talus / profondeur du talus X 100
- Exemple : hauteur 3 mètres / profondeur 10 mètres X 100 = 30 %



La rive

La largeur de la rive se mesure horizontalement, à partir de la ligne des hautes eaux, à un minimum de **10 mètres** si la pente est inférieure à 30% ou supérieure à 30 % avec un talus de moins de 5 mètres ; dans les autres cas, la largeur de la rive à protéger est d'un minimum de **15 mètres**.

⁶ Voir le *Guide d'application du règlement relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau* a été distribué à l'automne 2008, page 8.

⁷ Voir pages 7 et 8 du *Guide d'application du règlement*.